

Paris, le 4 novembre 2004

Madame Isabelle Aubry  
Présidente de l'Association  
Internationale des Victimes de l'Inceste  
Maison des Associations B 7  
20, rue Pailleron  
75019 Paris

Dossier  
JR/PN/ML/JB

Madame la Présidente,

Vous avez appelé mon attention à propos des manifestations que vous organisez prochainement à Paris afin de sensibiliser l'opinion publique sur l'inceste.

J'ai pris connaissance avec intérêt de ce problème, véritable fléau dans notre société.

Aussi, dans le cadre de mes prérogatives, je me suis assuré de savoir, par une question écrite, quelles actions sont engagées par le gouvernement pour prévenir de ce danger.

Vous trouverez ci-joint la question, que j'ai adressée à Madame la Ministre de la famille et de l'enfance. La réponse sera disponible sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

<http://www.questions.assemblee-nationale.fr>

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



## 12ème législature

Question N° : 48729	de M. Rivière Jérôme ( Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes )	<b>QE</b>
Ministère interrogé :	famille et enfance	
Ministère tributaire :	famille et enfance	
	Question publiée au JO le : 19/10/2004 page : 8062	
Rubrique :	enfants	
Mots d'analyse :	protection	
Analyse :	inceste, lutte et prévention	
<b><u>Texte de la QUESTION :</u></b>	M. Jérôme Rivière appelle l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance à propos des enfants victimes d'inceste. Il lui demande quelles sont les actions et les structures de l'État compétentes pour aider les enfants victimes d'inceste. Il lui demande quelles actions sont prévues pour prévenir de ce danger.	